

Bilan de la convention 2022 entre Bordeaux Métropole et la CMANA33

Le nombre élevé d'actifs travaillant dans l'artisanat ainsi que la diversité des activités intervenant pour le service aux particuliers, mais également aux entreprises, font de l'artisanat un secteur économique majeur pour le territoire.

L'année 2022 a été une année encore difficile pour la plupart des entreprises artisanales en raison de la conjoncture politique, économique et sociale. Pour autant et malgré le contexte, Bordeaux Métropole et la CMANA33 ont pu mener à bien les actions prévues et organisées sur la base de six axes stratégiques.

AXE 1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Continuer à identifier et spécifier les besoins immobiliers des artisans à l'échelle de la métropole pour mieux les intégrer dans les projets immobiliers ;
2. Accompagner les projets de création d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole, tant sur le volet opérationnel qu'en phase de commercialisation ;
3. Accompagner la requalification de la zone d'activité de la Mouline à Carbon Blanc ;
4. Etudier les liens entre l'évolution du PLUi et le tissu artisanal.

Actions réalisées :

1- Identifier et spécifier les besoins immobiliers des artisans

Recensement et actualisation du portefeuille de recherches immobilières sur l'année 2022

La CMANA33 poursuit son action de recensement de la demande immobilière artisanale. Elle a donc mis en ligne sur son site internet un formulaire de pré-demande de recherche de locaux. Ces demandes ont pu faire l'objet d'échanges téléphoniques avec les artisans afin de qualifier finement leur besoin. La CMANA33 a régulièrement partagé les demandes des porteurs de projets aux services de la Métropole, soit 27 demandes en 2022.

Étude sur l'immobilier de l'artisanat commercial en métropole (phase d'analyse des résultats de l'enquête téléphonique de 2021)

Afin d'identifier les besoins en locaux commerciaux, une enquête avait été lancée en 2021. En 2022, l'action s'est poursuivie avec l'analyse des réponses. 198 réponses ont été obtenues sur l'objectif de 200 initialement prévues. 40 projets immobiliers artisanaux ont ainsi été détectés.

2- Suivi opérationnel des projets d'aménagement métropolitains

Continuité des projets immobiliers métropolitains

Au cours de l'année 2022, la CMANA33 a poursuivi l'accompagnement des phases opérationnelles des projets métropolitains à vocation artisanale en participant aux réunions programmées sur les projets : Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Bruges, Cenon, Floirac, Le Bouscat, Le Haillan et Lormont.

3- Accompagner la requalification de la zone d'activités de la Mouline à Carbon Blanc

Dans la perspective d'une étude de requalification de la ZA de la Mouline, la CMANA33 a accompagné le pôle territorial rive droite et la Ville de Carbon Blanc pour mener un état des lieux et proposer des orientations de la zone.

Un état des lieux multi thématiques a été restitué en avril. Afin d'enrichir son contenu, 26 gérants d'entreprises ont été rencontrés pour détecter les besoins et les difficultés des entreprises de la zone.

En septembre, l'analyse des besoins a été communiquée à la Ville et au PTRD. Les pistes d'actions portent sur les points suivants :

- Accessibilité et mobilité : la sécurisation des circulations, des pratiques de mobilité plus vertueuses et le renforcement du report modal,
- Services aux salariés : l'attractivité et la praticité de la zone,
- Services aux entreprises : l'animation de la zone d'activités, l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de la zone,
- Aménagements équipement et espaces publics : l'amélioration de la visibilité de la zone, la praticité de la zone au quotidien, la prise en compte du risque inondation,
- Foncier, projets et immobilier : l'ambition de la zone, définir une identité à la zone.

Des réunions de travail ont ensuite eu lieu pour définir les orientations et le plan d'actions à mettre en œuvre.

4- Etudier les liens entre l'évolution du PLUi et le tissu artisanal

La révision du plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole, devenu opposable en février 2017, a introduit de nouveaux outils de protection du tissu artisanal. La 9ème modification du PLUi, opposable depuis le début de l'année 2020, a amené de légères évolutions sur les zonages spécifiques à l'économie et sur les linéaires commerciaux.

Ces zones d'activités, nécessaires au développement des activités artisanales, concentrent de nombreuses activités de production, de services ou d'entrepôts pour les professionnels du bâtiment. Or, ces activités peuvent également se retrouver en milieu résidentiel. Celles-ci sont généralement compatibles avec la présence de logements ou à défaut apportent un service essentiel à la population (garages automobiles par exemple). Une attention particulière doit donc leur être accordée.

A ce titre, Bordeaux Métropole a sollicité la CMANA33 pour évaluer les liens entre l'évolution du PLUi et celle du tissu artisanal.

La Métropole souhaite bénéficier de données quantitatives et comparatives du tissu artisanal sur les différents zonages du PLUi depuis la révision de 2017 et ses modifications successives.

En étroite collaboration avec les équipes de Bordeaux Métropole, la CMANA33 a réalisé une analyse comparative de l'artisanat sur les années 2017 à 2022.

AXE 2 : Accompagner les artisans pour la reprise et la transmission de leur entreprise

Actions prévues :

1. Organisation de trois ateliers (présentiel ou distanciel) sur des thématiques en lien avec la transmission d'entreprise, comme des rencontres flash avec les partenaires incontournables (URSSAF, experts-comptables, notaires, Conseil régional NA, ...).
2. Accompagnement individuel de 20 entreprises.

3. Etude sur les nouvelles modalités de reprise d'une entreprise.

Actions réalisées :

- Organisation de trois ateliers dédiés aux chefs d'entreprises.
- Accompagnement individuel de 10 entreprises sur la transmission.
- Suivi N+2 des entreprises accompagnées en 2019 et 2020 (niveau d'avancement de la transmission, type de transmission...).
- Mise à jour des fiches communales sur la problématique de la transmission d'entreprises.

AXE 3 : Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales

Actions prévues :

1. Accompagnement collectif et sensibilisation à la thématique « environnement et économie circulaire ».
2. Organisation d'une réflexion sur la problématique de la mobilité des artisans

Actions réalisées :

Accompagnement collectif, sensibilisation à l'environnement et à l'économie circulaire

Afin de permettre au plus grand nombre d'artisans de trouver des solutions simples et faciles à mettre en œuvre pour le respect de l'environnement, 13 ateliers thématiques d'une demi-journée ont été organisés dans le courant de l'année. Au total, ce sont 77 entreprises dont 42 de Bordeaux Métropole qui ont suivi les différents ateliers organisés.

Mise en place d'une réflexion sur la problématique de la mobilité artisanale

1- Réalisation d'une enquête sur les pratiques de mobilité artisanale

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 impose à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants de mettre en place une zone à faibles émissions.

Bordeaux Métropole instaurera donc sur une partie de son territoire une ZFE-m* au plus tard au 1er janvier 2025. A ce titre, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine - Gironde a recensé les habitudes de déplacement et le niveau d'équipement en véhicule des artisans de la métropole et des territoires avoisinants.

15 730 artisans ont été interrogés par mail sur juillet et août 2022 – 449 artisans ont répondu à l'enquête.

2- Travail partenarial – mise en place de la ZFE-m

L'interdiction de circuler sur le territoire intra-rocade pour les véhicules les plus polluants aura un impact pour beaucoup de professionnels exerçant à l'intérieur de cette zone. C'est pourquoi les chambres consulaires ont été associées aux réflexions sur les modalités de mise en place de cette ZFE-m. Il est en effet indispensable d'accompagner en amont l'ensemble des professionnels concernés afin de leur permettre de s'adapter au mieux.

La CMANA33 a ainsi été associée aux réflexions engagées afin de pouvoir aider Bordeaux Métropole à anticiper la mise en place de la ZFE-m.

AXE 4 : Accompagner la mutation de la filière automobile artisanale (entretien et réparation de véhicules)

Actions prévues :

1. Poursuite du diagnostic économique de la filière automobile artisanale portant sur de nombreux aspects : volumétrie et typologies des établissements (âge, nombre de salariés, métiers ...), caractéristiques immobilières, rencontre avec les acteurs de la filière.
2. Elaboration d'un plan d'actions spécifique à la filière automobile pour accompagner cette mutation.

Actions réalisées :

La CMANA33 a échangé avec 40 chefs d'entreprise de la filière automobile installés dans la métropole. Elle a également échangé avec 7 structures professionnelles de la filière automobile. Ces échanges ont permis d'enrichir le diagnostic mené en 2021. Cela se traduit par la production d'une étude faisant l'analyse des résultats d'entretien et la proposition d'un plan d'actions dédié à cette filière.

AXE 5 : Aider les artisans à améliorer leur réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Identification en amont de la consultation de trois marchés potentiels portés par Bordeaux Métropole sur lesquels les artisans pourraient se positionner.
2. Promotion et diffusion de ces marchés métropolitains auprès des artisans, communication également sur les démarches de simplification mises en place par les collectivités.
3. Formation et accompagnement des artisans sur la réponse au marché public identifié jusqu'au dépôt de la réponse.

Actions réalisées :

- Un travail a été réalisé avec les services de Bordeaux Métropole en lien avec le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables). Plusieurs réunions avec les services de la commande publique de Bordeaux Métropole ont été réalisées.
- Un rapprochement avec les pôles territoriaux a été initié. Ceux-ci ont sollicité la CMANA33 afin d'obtenir une liste nominative des entreprises par activité en fonction de la localisation de l'entreprise. Cette demande n'a pas pu aboutir car la CMANA33 doit maintenir son impartialité sans favoriser une quelconque entreprise au détriment d'une autre. La proposition faite auprès des pôles territoriaux de faire passer la demande en travaux afin de la diffuser sous forme d'annonce via les canaux de communication de la CMANA33 n'a pas pu être suivie d'effet.
- Une relance des entreprises ayant participé aux webinaires de 2021 a été faite. Le retour a été faible : soit les entreprises avaient disparu entre-temps, soit les entreprises s'étaient repositionnées sur des chantiers privés et n'étaient plus intéressées par la commande publique.
- Un travail de veille conséquent a été mené par rapport aux aspects réglementaires et de jurisprudence (assurances, pièces écrites etc.) et d'informations / renseignement / assistance téléphonique auprès des TPE en recherche d'informations sur les marchés publics (vingtaine d'entretiens téléphoniques).

Face aux difficultés rencontrées il n'a pas été possible sur 2022 de travailler sur une expérimentation de marché public adapté à une cible de TPE et donc de monter la formation préparatoire pour y répondre.

AXE 6 – Organisation d'un concours sur la rénovation énergétique de l'habitat privé

Actions prévues :

1. Accompagnement à la rédaction du cahier des charges du concours en partenariat avec les services métropolitains.
2. Lancement du concours à la Chambre de métiers en partenariat avec Bordeaux Métropole.
3. Participation aux réunions techniques, comités de pilotage et commission du jury.
4. Soutien à la mise en place de l'évènement final de remise des trophées à Bordeaux Métropole.

5. Valorisation des résultats du concours et des productions : communication via les outils de la CMANA33 ainsi qu'au travers des réunions de partage d'expériences.

Actions réalisées :

- 1/ construction et mise en œuvre du projet, levée des freins et difficultés.
- 2/ rédaction du cahier des charges : aide aux choix des typologies architecturales, objet du concours, choix des métiers de l'artisanat ciblés par le concours.
- 3/ benchmark réalisé afin de prendre connaissance d'autres concours et initiatives similaires sur le territoire national. La CMANA33 a également participé à plusieurs réunions et événements afin de réfléchir au mieux aux critères, conditions et limites du concours.

AXE 7 – Enquête sur l'évaluation des besoins et proposition d'un plan d'action pour conforter l'artisanat en rive droite – Préfiguration OIM Arc Rive Droite

Actions prévues :

1. Diagnostic du territoire :
 - a. Etat des lieux général du territoire,
 - b. Enquête auprès des artisans et porteurs de projets et identification de leurs besoins,
 - c. Analyse de l'enquête et synthèse
2. Elaboration d'un plan d'action en faveur de l'OIM.

Actions réalisées :

- 1/ Diagnostic du territoire, analyse et restitution les 18 mai, 26 juin et 12 octobre 2022.
- 2/ Enquête auprès des artisans (99 réponses). Pour compenser le faible niveau de réponse, la CMANA33 a rencontré des acteurs de la filière du bâtiment (Odeys, FFB, CAPEB, ETYO) et est intervenue lors de différents ateliers portant sur la transition énergétique (19 avril, 6 juillet 2022 et 9 février 2023).
- 3/ Plan d'action réalisé et restitué le 12 octobre 2022.

BILAN FINANCIER 2022				
Axes du programme partenarial	Budget prévisionnel TTC	Budget réalisé TTC	Participation BM prévisionnelle TTC	Participation BM réalisée TTC
Accompagnement des entreprises artisanales et commerciales sur l'économie circulaire et les bonnes pratiques environnementales	14 000 €	14 500 €	7 000 €	7 250 €
Répondre aux besoins immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole	40 000 €	43 500 €	20 000 €	21 750 €
Accompagnement des entreprises artisanales à la réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole	10 000 €	11 000 €	5 000 €	5 500 €
Etude de la filière automobile artisanale	13 500 €	8 000 €	6 750 €	4 000 €
Plan de relance	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Etudier Les Menaces et les Opportunités des entreprises artisanales à transmettre sur les 10 prochaines années sur le territoire de Bordeaux Métropole	27 500 €	28 000 €	13 750 €	14 000 €
TOTAL	125 000 €	125 000 €	62 500 €	62 500 €